

Liban

Stable / Inchangée 



Religion

- Musulmans : **61.4%**
- Chrétiens : **32.2%**
- Agnostiques : **3.3%**
- Bouddhistes : **2.0%**
- Autres : **1.1%**

Population

5.988.000

Superficie

10.452 Km²

Le cadre juridique de la liberté religieuse et son application effective

Le nombre de musulmans sunnites et chiites au Liban est à peu près équivalent ; ils forment ensemble un peu plus de 60 % de la population. Le Liban est le pays ayant le pourcentage le plus élevé de citoyens chrétiens au sein du monde arabe. Il y a 18 communautés religieuses officiellement enregistrées. Le plus grand groupe chrétien est l'Église maronite. Il existe aussi une minorité druze. La minorité alaouite vit principalement dans la ville de Tripoli, dans le nord du pays, et il y a également un très petit nombre de juifs.

Suite à l'afflux massif de déplacés syriens, la population résidente est estimée à 5,9 millions de personnes, dont peut-être 20 % de réfugiés. ^[1] La plupart de ces derniers sont musulmans sunnites, mais des dizaines de milliers de Syriens et d'Irakiens chrétiens ont également cherché refuge au Liban. Il n'y a pas de chiffres précis car un nombre important de réfugiés n'est pas enregistré auprès de l'ONU.

Environ 450 000 Palestiniens sont inscrits auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA). ^[2] Ils sont presque tous musulmans sunnites.

Le Liban est une République parlementaire qui n'a pas de religion officielle, mais qui n'est pas formellement un État laïc. Le système politique est confessionnel et réserve les plus hautes fonctions politiques aux différentes communautés selon des critères bien définis : la présidence de la République revient à un chrétien maronite, la présidence du Conseil des Ministres à un musulman sunnite et la présidence du Parlement à un chiite. Les communautés religieuses sont représentées au Parlement selon des quotas fixes.

La Constitution libanaise prévoit la liberté de religion. ^[3] Selon l'article 7, « tous les Libanais sont égaux devant la loi ». L'article 9 dispose que « la liberté de conscience est absolue ». Et il poursuit : « En rendant hommage au Très Haut,

l'État respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quelque rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux ».

Conformément à l'article 10, « l'enseignement est libre tant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et qu'il ne touche pas à la dignité des confessions. Il ne sera porté aucune atteinte au droit des communautés d'avoir leurs écoles, sous réserve des prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'État ».

Le code pénal libanais punit les personnes qui accomplissent des actes considérés comme un blasphème contre le nom de Dieu. [4] Il impose également des sanctions pénales aux personnes qui insultent publiquement les pratiques religieuses de quelque religion que ce soit. [5]

La conversion d'une religion à l'autre est légale, mais les convertis peuvent faire face à une forte résistance sociale. Les activités missionnaires et le prosélytisme sont autorisés. [6]

Les questions de droit privé relevant du statut personnel (comme le mariage, la filiation, les successions) sont traitées par les juridictions de chacune des 18 communautés religieuses reconnues par l'État (douze chrétiennes, cinq musulmanes et une juive). Chaque communauté possède sa propre juridiction et gère ses propres organisations sociales et éducatives. Toutefois, certaines communautés religieuses (yézidis, bahaïs, bouddhistes et Témoins de Jéhovah) ne sont pas légalement reconnues au Liban, et n'ont donc aucun droit en tant que groupes institutionnels. Leurs membres sont néanmoins autorisés à accomplir librement leurs rites religieux. Les membres des communautés religieuses non reconnues et les personnes sans religion peuvent contracter un mariage civil à l'étranger, après quoi leur union est validée au Liban. [7] Mais lorsque cette voie est choisie, la loi relative à leur mariage et ses effets est celle du pays où leur mariage civil a été célébré. Malgré les tentatives de certains groupes de la société civile et de défense des droits de l'homme [8], les mariages civils ne sont pas autorisés au Liban, sauf pour les personnes qui refusent de s'inscrire sur le registre des familles classé par religion. [9]

Incidents

Les évêques locaux ont prévenu que les tensions religieuses avaient été exacerbées par l'afflux de réfugiés. Selon Mgr Simon Atallah, ancien archevêque maronite de Deir Al Ahmar, certains musulmans de Syrie, en particulier des sunnites, ont vandalisé des symboles chrétiens par des actes que la population chrétienne considère comme blasphématoires. L'archevêque raconte : « Ils souillent des croix, des statues de la Vierge Marie, et ainsi de suite. Des slogans anti-chrétiens ont également été peints sur les murs. Cela conduit à des tensions dans la région ». [10]

Les problèmes de sécurité causés par les extrémistes sunnites de Syrie ayant trouvé refuge parmi leurs coreligionnaires du Liban sont un autre souci. Mgr Simon Atallah commente : « Les chiites libanais sont favorables au régime syrien, mais les sunnites sont du côté de l'État islamique (Daech) [...]. Dans la région où je travaille, il y a quelques villages sunnites. Les sunnites fournissent un environnement attrayant pour l'État islamique. Les membres de Daech peuvent donc pénétrer dans la région et y trouver refuge parmi les sunnites ». [11]

En octobre 2017, un groupe de chiites indépendants a créé un mouvement appelé « Libanais d'abord, chiite ensuite » pour s'opposer au Hezbollah et contrecarrer l'hégémonie dominante et croissante de ce parti soutenu par l'Iran. [12]

En décembre 2017, lors d'un voyage historique en Arabie saoudite, à la suite d'une invitation officielle des autorités saoudiennes, Mgr Bechara Rai, patriarche de l'Église maronite, a rencontré le roi Salman, le prince héritier Ben Salman et le Premier ministre libanais Rafik Hariri qui était à Riyad. Le Patriarche a déclaré que « [le Liban] doit rester une terre de rencontre. Il doit éviter d'entrer dans des conflits armés, afin de pouvoir toujours jouer son rôle d'élément de stabilité et de paix ». [13] Lors de cette visite sans précédent au cours de laquelle il a été reçu avec les honneurs réservés à un chef d'État, il a également affirmé que « le Hezbollah est l'un des partis libanais. C'est le seul parti qui ait des armes, et cela crée un problème. Mais nous ne pouvons pas le qualifier d'organisation terroriste ». [14]

Les achats de terres controversés effectués par des hommes d'affaires chiites, principalement affiliés au Hezbollah, inquiètent certaines communautés, principalement les chrétiens et les druzes. Selon elles, « ce "grignotage démographique" suscite de la peur au sein des communautés qui voient des "intentions cachées" dans le comportement d'autrui au sein d'un pays sans contrat social clair et sans État fort ». [15] Plus généralement, beaucoup croient que l'Iran essaie de créer une ceinture chiite.

En février 2018, une crise a éclaté à propos du financement des écoles privées, lesquelles accueillent 66 % de tous les enfants d'âge scolaire. [16] Le gouvernement a augmenté les barèmes de rémunération du personnel des secteurs privé et public, et les écoles privées ont déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure de s'aligner sur ces nouveaux salaires. Cette crise touche surtout le réseau des écoles catholiques, largement considérées comme les meilleures du pays. [17] Elles représentent 70 % du réseau des écoles privées et sont ouvertes à toutes les communautés. [18] La crise s'est transformée en un conflit ouvert entre deux dirigeants du pays, à savoir le président du Parlement Nabih Berri [19] et le leader du Courant patriotique libre à prédominance maronite, Gebran Bassil. Le patriarche Bechara Raï a condamné fermement ce conflit, déclarant que « ce n'est pas la manière de construire un État qui se respecte et qui veut retrouver sa place centrale au sein du monde arabe ». [20] Selon le patriarche Bechara Raï, l'État était tenu de subventionner les écoles privées : « les écoles privées, tout comme les écoles publiques, qui sont régies par les mêmes lois, doivent être financées de la même manière ». [21] Le patriarche Bechara Raï a souligné que les écoles privées fournissaient un service public et que le nouveau barème de rémunération les affaiblissait au point de mettre en péril leur existence. « Il appartient à l'État d'assumer les conséquences [de l'augmentation des échelles salariales] et d'accorder une subvention en conséquence ». [22] Pour certains chefs religieux, l'augmentation salariale équivaut à une mesure discriminatoire à l'encontre des écoles privées catholiques.

Après presque 10 ans, des élections parlementaires ont finalement eu lieu, mais avec une faible participation électorale. En dépit de la nouvelle loi électorale [23], moins de la moitié des électeurs inscrits ont voté, confirmant ainsi qu'il y avait une « méfiance généralisée envers les politiciens, souvent considérés comme tous corrompus ». [24] Dans l'ensemble, le Hezbollah, parti à majorité chiite, a reçu du soutien, consolidant l'influence de l'Iran dans le pays. Avec ses alliés (principalement le mouvement Amal), il a acquis une faible majorité au Parlement. [25] La victoire Hezbollah-Amal soulèvera probablement des tensions régionales et interconfessionnelles. [26]

Perspectives pour la liberté religieuse

Il y a plus de trois ans, l'archevêque maronite Simon Attallah exprimait sa peur que l'évolution de l'équilibre démographique du pays, due au grand nombre de réfugiés syriens, ne remette en question l'avenir des chrétiens libanais. Ses paroles restent d'actualité. L'ancien archevêque maronite de Baalbek-Deir Al Ahmar a lui aussi exprimé ses inquiétudes : « Nous avons 2 millions de réfugiés syriens dans le pays. Beaucoup d'entre eux retourneront dans leur patrie quand la guerre sera finie. Mais de nombreux réfugiés resteront au Liban et demanderont la citoyenneté libanaise dans 10 ans. Qu'advient-il de nous, chrétiens ? » [27] a déclaré Mgr Attallah. « Le Liban se caractérise par une composition religieuse très délicate. Les Syriens qui resteront dans le pays sont pour la plupart sunnites. Et l'équilibre religieux sera ainsi détruit. C'est pour nous un problème ». [28] Le prélat a ajouté que ses remarques ne devaient pas être interprétées comme montrant un manque de solidarité envers les réfugiés. « Nous faisons preuve de beaucoup de solidarité. Nous voulons agir solidairement. Mais nous avons des problèmes évidents sous les yeux. Notre avenir est

incertain ». [29] Plus récemment, dans un entretien accordé au journal libanais L'Orient-Le Jour, Mgr George Sabila, syriaque orthodoxe du Mont-Liban et de Tripoli, a déclaré que « les chrétiens pourraient disparaître du Proche-Orient dans une décennie, y compris au Liban ». [30]

D'une manière générale, les problèmes confessionnels qui existent dans le pays subsistent. La guerre en Syrie et les tensions récentes entre le Qatar et les autres États du Golfe ont augmenté le niveau de pression dans le pays.

Notes de fin de texte / Sources

[1] "Syrians, Palestinians and Iraqi Refugees in Lebanon", Journal of Pediatrics and Neonatal Care, Volume 8, Issue 1, 2018, <http://medcraveonline.com/JPNC/JPNC-08-00308.pdf>

[2] "Lebanon", United Nations Relief and Works Agency for Palestinian Refugees in the Near East (UNRW), <https://www.unrwa.org/where-we-work/lebanon>

[3] Lebanon's Constitution of 1926 with Amendments through 2004, constitueproject.org, https://www.constitueproject.org/constitution/Lebanon_2004.pdf?lang=en (page consultée le 12 juin 2018). En français, « digithèque de matériaux juridiques et politiques » : <http://mjp.univ-perp.fr/constit/lb1926.htm>

[4] Law 340 of 1943, 1 March 1943, art. 273, World Intellectual Property Organization (WIPO), http://www.wipo.int/wipolex/en/text.jsp?file_id=243255

[5] Ibid. art. 274.

[6] Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, "Lebanon", International Religious Freedom Report for 2016, U.S. State Department, <https://www.state.gov/j/drl/rls/irf/2016/>

[7] Ibid.

[8] Un seul couple a réussi à faire célébrer un mariage civil au Liban en 2013. "Civil marriage in Lebanon: the couple that divided the country", France 24 English, 4 février 2013,

[9] Dalal Mawad, "Lebanon civil marriage raises hope for change", Al-Jazeera, 2 mai 2013, <https://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/04/20134309242619227.html>

[10] Oliver Maksan, "What will become of us Christians?," Aid to the Church in Need, 18 août 2015, <https://acn-canada.org/tag/refugees/page/2/>

[11] Ibid.

[12] Benjamin Barthe, Le Monde, 1^{er} novembre 2017, https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/11/01/au-liban-des-personnalites-chiites-se-dressent-contre-l-hegemonie-du-hezbollah_5208588_3218.html

[13] Gianni Valente, La Stampa, 4 décembre 2017, <http://www.lastampa.it/2017/12/04/vaticaninsider/patriarch-bchara-ra-about-my-trip-to-saudi-arabia-OnjbOebTsle5wX6SsHblfK/pagina.html>

[14] Ibid.

[15] Fady Noun, L'Orient-Le Jour, 30 décembre 2017, <https://www.lorientlejour.com/article/1091917/lecole-privee-face-a-une-crise-existentielle.html>

[16] Ibid.

[17] Louis Honeiné, Perspectives libanaises Penser l'avenir, 27 mars 2018, <http://perspectives-libanaises.com/editorial-crise-recurrente-de-lecole-privee-au-liban/>

[18] Anne-Marie El-Hage, L'Orient-Le Jour, 9 janvier 2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1092718/au-liban-lecole-privee-en-crise-aigue-depuis-ladoption-de-lechelle-des-salaires.html>

[19] Proche du mouvement chiite Amal.

[20] L'Orient-Le Jour, 1^{er} février 2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1097863/mgr-rai-ce-nest-pas-comme-cela-que-lon-batit-un-etat-qui-se-respecte.html>

[21] Ibid.

[22] Fady Noun, op cit.

[23] Désormais, les électeurs choisissent au sein des listes en ayant la possibilité de voter préférentiellement pour un candidat spécifique. Cette nouvelle loi remplace un système majoritaire par un système proportionnel, et pour la première fois, les expatriés libanais ont été autorisés à voter à l'étranger. Environ 82 000 d'entre eux se sont inscrits pour le faire. Voir "Election fever hits Lebanon, nine years since last legislative vote", The Jordanian Times, 19 avril 2018?, <http://www.jordantimes.com/news/region/election-fever-hits-lebanon-nine-years-last-legislative-vote>,

[24] Agenzia Fides, 7 mai 2018, http://www.fides.org/en/news/64147-ASIA_LEBANON_The_elections_confirm_the_fragmentation_of_the_political_framework_The_Lebanese_PMS_Director_no_one_will_be_able_to_govern_alone

[25] Martin Chulov, The Guardian, 7 mai 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/may/07/hezbollah-makes-strong-showing-lebanon-elections>

[26] Asma Ajroudi, "Hezbollah, Amal and allies biggest winners in Lebanon elections", Al Jazeera, 8 mai 2018, <https://www.aljazeera.com/news/2018/05/hezbollah-amal-allies-claim-lebanon-election-sweep-180507160524402.html>

[27] Oliver Maksan, "What will become of us Christians ? ", Aid to the Church in Need, 18 août 2015, <https://acn-canada.org/tag/refugees/page/2/>

[28] Ibid.

[29] Ibid.

[30] Patricia Khoder, "Les chrétiens du Moyen-Orient pourraient disparaître dans une dizaine d'années, même du Liban", L'Orient-Le Jour, 16 avril 2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1110721/-a-quoi-servent-les-eglises-si-elles-sont-vides-et-fermees-.html>